

decide

de donner un avis favorable au projet présenté sous réserve que le stationnement véhicules sera interdit avenue M. Bastié au droit de la parcelle dont la [] est propriétaire.

approuvé à l'unanimité

SP 6 22-10-1959 -

app. - le 30-10-1959 -

59161

13/ Subvention à l'association Royannaise des donneurs de sang bénévoles.

L'association Royannaise des donneurs de sang bénévoles sollicite l'attribution d'une subvention.

Compte tenu du but social de l'association, la Commission des [] propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 40.000 fr. pour l'année 1959.

La dépense sera mandatée au chap. XXXI "Dépenses imprévues"

approuvé à l'unanimité

SP 6

14/ Election de délégués du Conseil Municipal à la Commission Sanitaire

Le 8 septembre 1959, le Conseil Municipal avait désigné M. M. Premisseau Guillaud, Reix et Galland pour siéger avec M. le maire à la commission sanitaire locale.

Par lettre en date du 8 octobre M. le Préfet vient de faire connaître que le Conseil Municipal devait désigner 7 délégués titulaires et 3 suppléants.

Le Conseil Municipal

sur sa délibération du 8 septembre 1959

sur la lettre de M. le Préfet de la Charente inférieure du 8 octobre 1959

- désigne

- M. M. Meyer, Premisseau Guillaud, Reix, Galland, Menant, [] comme délégués titulaires à la Commission Sanitaire Communale

- M. M. Gachet, M^{lle} Fouché, M. M. Rochedoux, Etcheber, Chamboulon, Bujard, comme délégués suppléants à la Commission Sanitaire communale

approuvé à l'unanimité

M. le D^r Gachet attire l'attention du Conseil Municipal sur le problème du chômage à Royan. Il y a, déclare-t-il actuellement 58 chômeurs soit 32 hommes, 26 femmes sans 8 jours le nombre augmentera : on va débaucher 10 ouvriers et la Podégnaise a adressé le 21 septembre lettre à 63 ouvriers pour débauchage le 22 octobre. Il propose que demande soit adressée de toute urgence à M. le Préfet de la Charente en vue de l'ouverture d'un fonds de chômage.

Le Conseil Municipal

considérant que 58 chômeurs sont actuellement inscrits

3 copies